

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Mise à la disposition de la régie PARCUB d'archives publiques
 relatives aux parcs de stationnement exploités
 Convention - Décision - Autorisation

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2004/0225 en date du 5 avril 2004, le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux a mis en place la régie personnalisée dénommée « PARCUB », afin qu'elle assure, jusqu'à décision contraire du Conseil de Communauté, l'exploitation des parcs de stationnement publics communautaires non inclus dans le périmètre d'une convention de délégation de service public.

La régie PARCUB participe à la mise en œuvre de la politique de stationnement définie par la Communauté urbaine de Bordeaux, notamment à travers le Plan des Déplacements Urbains.

Elle est chargée de maintenir en bon état de fonctionnement tous les équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation ; elle doit entreprendre si nécessaire tous travaux concernant les renouvellements et les gros entretiens des équipements plus importants (ascenseurs, informatique) et du gros œuvre. Il s'agit donc d'assurer un service public de stationnement en maintenant le niveau des équipements et des bâtiments.

Il apparaît nécessaire, afin de faciliter le fonctionnement de ce service et notamment pour faire face à des évènements d'urgence concernant l'état des bâtiments, que la régie PARCUB puisse disposer, dans ses locaux et sous sa responsabilité, des dossiers afférents à ses missions, issus de divers services de la Communauté urbaine.

En application des textes et conformément aux instructions de la Direction des Archives de France qui exerce un contrôle scientifique et technique sur les modalités appliquées aux archives publiques des collectivités territoriales et des EPCI, il est nécessaire de formaliser ce dépôt par une convention rappelant les obligations du bénéficiaire concernant la gestion, la conservation et la communication de ces documents.

Cette convention précise notamment qu'à la fin de leur période d'utilité administrative et conformément à l'avis des services communautaires, les archives présentant un intérêt historique devront être versées à l'unité Archives de la Communauté urbaine de Bordeaux. Celles semblant ne plus présenter aucun intérêt administratif ou patrimonial ne pourront être détruites, qu'après obtention du visa conforme de la Direction des Archives départementales, en application du décret n°79-1037 du 3 décembre 1979 modifié .

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **décider de la mise à la disposition de la régie PARCUB des archives publiques communautaires ayant une utilité pour l'exploitation des parcs qui lui sont confiés,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer :**
 - **la convention de mise à disposition ci annexée précisant les obligations de la régie PARCUB concernant la gestion, la conservation et la communication de ces documents,**
 - **tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi que toute annexe à la convention actualisant l'inventaire des archives publiques concernées par cette mise à disposition.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2009

M. MICHEL OLIVIER